

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21/05/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 27 mai à 20h
DATE D'AFFICHAGE 21/05/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Brioul a donné pouvoir à M. Monsimier M. Joubin a donné pouvoir à M. Deau M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Péru M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
PRÉSENTS : 20	
VOTANTS : 26	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc de Panthou

OBJET : BUDGET PARTICIPATIF : CRÉATION ET RÈGLEMENT DE PARTICIPATION À L'APPEL À PROJETS

M. Gué, maire-adjoint délégué à la démocratie participative, indique que la commune souhaite poursuivre la mise en place d'outils favorisant la participation des habitants à l'action publique.

Le budget participatif est une démarche menée en 2024 qui permettra aux Versonnais de proposer des projets qui seront sélectionnés par un jury d'habitants après une procédure d'examen et de sélection. Le règlement du budget participatif doit être adopté en conseil municipal.

Les projets sélectionnés pour un budget total maximum de 10 000 € verront le jour en 2025 (inscriptions précises au BP2025 à prévoir).

Le groupe de travail constitué pour suivre cette démarche a proposé un règlement du budget participatif. Il est présenté en séance.

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

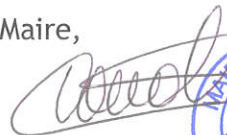
Considérant le souhait de favoriser la participation des habitants à l'action publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création du budget participatif de la Ville de Verson ;
- D'approuver le règlement du budget participatif décrivant notamment les règles de participation à l'appel à projets, et annexé dans sa version finale à la présente délibération ;

- D'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,



Nathalie DONATIN

